REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 11 novembre 2024
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des institutions et du numérique et du département de la santé et des mobilités

Des plaques d'immatriculation fabriquées par des personnes détenues: un projet inclusif et durable au cœur de l'économie genevoise

L'établissement pénitentiaire La Brenaz a inauguré aujourd'hui son nouvel atelier de fabrication de plaques d'immatriculation, fruit d'une collaboration avec l'office cantonal des véhicules (OCV). Cette initiative s'inscrit dans une démarche de réinsertion professionnelle des personnes détenues et de participation à la vie économique locale au profit du service public.

Un travail porteur de sens et de compétences

Les personnes détenues à La Brenaz en exécution de peine s'investissent dans une activité professionnelle concrète, qui leur permet d'acquérir des compétences favorisant leur réinsertion. Cette production carcérale s'inscrit dans la volonté de faire participer les personnes détenues à l'économie genevoise, dans un modèle de travail orienté vers l'extérieur.

L'atelier des plaques minéralogiques offre six places de travail supplémentaires aux personnes détenues, lesquelles produiront plus de 60 000 plaques d'immatriculation par an. L'atelier s'ajoute aux seize autres ateliers existants dédiés à l'occupation et à la formation des personnes détenues.

M. Claude Bettex, directeur général de l'OCD souligne: "Cette nouvelle activité, aboutissement de plusieurs années de préparation et de planification, contribue à désenclaver le milieu de la détention en créant des ponts avec la cité à travers des sujets porteurs de sens et utiles autant à la collectivité qu'aux personnes détenues. En effet, les personnes détenues en exécution de peine pourront développer de nouvelles aptitudes et compétences transférables utiles à leur resocialisation et à la prévention de la récidive."

Un partenariat au service de la communauté

La collaboration avec l'OCV assure une production locale des plaques d'immatriculation répondant aux exigences de réactivité et de qualité du service public. M. Didier Leibzig, directeur général de l'OCV, précise: "Outre la qualité du travail produit, le partenariat avec l'établissement pénitentiaire La Brenaz offre une réactivité exemplaire pour répondre à nos besoins. La collaboration avec l'office cantonal de la détention est aussi économiquement plus intéressante pour l'Etat."

La capacité à répondre rapidement aux demandes de l'OCV est un avantage non négligeable pour ce dernier. Par ailleurs, en favorisant les circuits courts et en limitant le transport, la proximité de l'atelier constitue aussi un atout écologique, essentiel dans le contexte actuel de lutte contre le réchauffement climatique.

Pour toute information complémentaire :

- *M. Claude Bettex, directeur général de l'office cantonal de la détention, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DIN, T. 079 935 86 75.*
- *M. Didier Leibzig, directeur général de l'office cantonal des véhicules, par l'intermédiaire de Mme Sophie Davaris, chargée de la communication, DSM, T. 079 623 38 18.*